



Montpellier, le 1^{er} septembre 2018

Scolarité

Correspondance uniquement par e-mail :
odonto-stage@umontpellier.fr

OBJET : Demande de stage dans une structure de soins dentaires ou un laboratoire de prothèse dentaire

Madame, Monsieur, cher confrère,

La nouvelle réforme des études dentaires, mise en place en septembre 2014, prévoit qu'un étudiant suive pour sa formation des enseignements de tronc commun ainsi que des enseignements de libre choix (ELC).

Parmi ces ELC, il lui est proposé d'effectuer un stage d'observation de 35h, non rémunéré, dans une structure de soins dentaires ou un laboratoire de prothèse dentaire.

L'étudiant peut donc effectuer son stage dans un cabinet ou un laboratoire privé, un hôpital, une clinique, un centre de soins rattaché à une université, une association humanitaire, du moment que la structure dispose d'un pôle de soins ou de prothèse dentaire.

Les objectifs de ce stage sont nombreux : découverte du fonctionnement de la structure d'accueil (aspects médicaux, administratifs, gestion d'une équipe), mise en contact avec une patientèle, lien entre les enseignements théoriques, pratiques et le concret de la clinique etc...

L'étudiant est encadré par un maître de stage qui l'évalue en fin de stage sur des critères d'assiduité, de motivation, de relation avec les patients et les soignants...

Pendant la durée du stage, l'étudiant conserve son statut d'étudiant.

Vous avez été sollicité par un de nos étudiants qui souhaite effectuer son stage dans votre établissement. Nous vous remercions de fournir à l'étudiant les informations nécessaires à la rédaction de la convention de stage, convention que l'étudiant vous fera ensuite parvenir pour signature.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous remercions de participer à la formation de notre étudiant en l'acceptant en stage.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, cher confrère, l'expression de ma considération distinguée.

Le Doyen
Pr Philippe GIBERT